

Dans le cadre d'une convention sur la politique régionale des langues vivantes dans le système éducatif en Alsace deux possibilités s'offrent aux parents :

- La voie extensive : un enseignement de l'allemand dès la petite section de l'école maternelle
- La voie bilingue : un enseignement de l'allemand et en allemand à raison de 12 h par semaine

L'entrée dans le cursus se fait à l'initiative des parents, à tout moment de la scolarité en école maternelle (de préférence en petite section), et sans évaluation préalable.

Pour être pleinement efficace, l'enseignement doit se poursuivre de la maternelle à la fin de la scolarité obligatoire (école maternelle - école élémentaire - collège - lycée).

L'organisation pédagogique en classe est privilégiée, mais des effectifs réduits peuvent nécessiter un fonctionnement en section dont les modalités relèvent de la compétence du conseil des maîtres.

### PRINCIPES GÉNÉRAUX

La rentrée en petite section bilingue :

- Une information aux parents est indispensable :
  - Information préalable lors de réunions pilotées par l'éducation nationale (novembre de l'année précédente).
  - Des informations détaillées disponibles sur le site de l'académie de Strasbourg : <https://www.ac-strasbourg.fr/publics/formation-etablisements/sections-et-voies-specifiques/voie-bilingue-paritaire/>
  - Une plaquette récapitulative sur le site de l'académie de Strasbourg : [https://www.ac-strasbourg.fr/fileadmin/acad/DSDEN68/Presentation\\_IA\\_68/ERI/Plaquette\\_bilingue\\_francais\\_-\\_allemand\\_2013-2014.pdf](https://www.ac-strasbourg.fr/fileadmin/acad/DSDEN68/Presentation_IA_68/ERI/Plaquette_bilingue_francais_-_allemand_2013-2014.pdf)
  - Un complément d'information lors de l'inscription
- Nécessité de tenir un discours rassurant aux parents.
  - Nouvelle procédure simplifiée de sortie du cursus bilingue (demande de sortie écrite établie par les parents et adressée au directeur ou à la directrice, pour entériner la sortie du cursus en fin d'année scolaire).

### POINTS DE VIGILANCE

<b>LES ENFANTS GERMANOPHONES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'inscription en cursus bilingue peut être rassurante pour les parents et pour l'enfant.</li> <li>• L'inscription en cursus monolingue rendra l'apprentissage du français plus rapide.</li> </ul>
<b>LES ENFANTS ALLOPHONES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'apprentissage simultané de deux langues est envisageable (projet parental). De bonnes compétences dans la langue maternelle est un préalable.</li> <li>• Une entrée différée dans le cursus peut être une alternative.</li> </ul>
<b>LA RENTRÉE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'école peut proposer une immersion en classe bilingue dès le mois de juin précédant la rentrée de septembre.</li> <li>• Garder à l'esprit qu'en plus de faire sa première rentrée scolaire, l'élève va entrer dans les apprentissages de et par une langue seconde. A ce titre, il convient d'instaurer un cadre rassurant en organisant si possible une journée de rentrée dans les deux langues.</li> <li>• Permettre à l'enfant de se tourner les premiers jours vers l'ATSEM en langue française.</li> </ul>